

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°36-2022-012

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2022

Sommaire

Préfecture de l'Indre / Direction des Services du Cabinet

36-2022-02-01-00001 - Arrêté portant abrogation des conditions du port du masque sanitaire dans le département de l'Indre (4 pages)

Page 3

Préfecture de l'Indre

36-2022-02-01-00001

Arrêté portant abrogation des conditions du port du masque sanitaire dans le département de l'Indre



ARRÊTÉ nº

du 2022 portant abrogation des conditions du port du masque sanitaire dans le département de l'Indre

LE PRÉFET DE L'INDRE

Vu le code de la santé publique, son titre III et notamment ses articles L. 3131-15 et L. 3136-1;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi nº 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret n°2021-1957 du 31 décembre 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°36-2021-11-23-0000 du 23 novembre 2021 prescrivant les conditions du port du masque dans le département de l'Indre ;

Considérant que l'article 27 du décret du 1^{er} juin modifié susvisé, prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, fixe les dispositions relatives au port du masque dans les établissements recevant du public, y compris en plein air;

1/2

Considérant que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances ;

Considérant qu'il appartient au préfet de prévenir les risques de propagation des infections par des mesures adaptées, nécessaires et proportionnées ;

Considérant qu'en vertu de l'article 29 du décret N° 2021-699 du 1^{er} juin 2021, le préfet de département est habilité à interdire, restreindre ou réglementer, par des mesures réglementaires ou individuelles, les activités qui ne sont pas interdites en vertu du titre IV dudit décret ;

Sur proposition de madame la directrice du cabinet,

ARRÊTE

<u>Article 1er</u> : L'arrêté préfectoral n°36-2021-11-23-00001 du 23 novembre 2021 prescrivant les conditions du port du masque dans le département de l'Indre est abrogé à compter du 2 février 2022.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général,

Stéphane SINAGOGA